

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la réglementation canadienne de produits dangereux, l'United States Occupational Safety et Health Administration (OSHA) Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910 (OSHA HCS), ainsi que les Directives de l'Union européenne.

1. Produit et Identification du fournisseur

1,1 produit : #1005 silex attaquant et silex attaquant partie seulement en 8634 et 8746

1,2 autre moyen d'identification : Aucun

Usage du produit 1,3 : Attaquant de Flint

1,4 restrictions d'utilisation : Aucune n'est connue

1,5 producteur : Ltd. de Coghlan,
121, rue Irene,
Winnipeg (Manitoba)
Canada, R3T 4 7

Téléphone : + 1 (204) 284-9550

Télécopieur : +1(204) 475-4127

Email : info@coghlan.com

Fournisseur : comme ci-dessus

1,6 cas d'urgence : + 1 (877) 264-4526

2. Identification des dangers

2.1 Classification du produit ou de mélange

Ce produit est une préparation non testée. *GHS classification pour cette préparation est basée sur son utilisation comme un attaquant de silex par substitution par la friction produit des étincelles de l'attaquant de métal.* Comme ayant été expédiée sous forme massive, cette préparation n'est pas considérée comme un produit dangereux et n'est pas classée dans les exigences du SGH.

GHS Classification : Matières solides inflammables, catégorie 1

2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogramme :



Mot du signal : Danger

Déclarations de danger du SGH : H228 : matière solide inflammable

Conseils de prudence du SGH :

Prévention : P210 : garder loin de la chaleur, les surfaces chaudes, des étincelles, ouvrir flammes et autres sources d'ignition. Ne pas fumer.
P280 : Porter des gants de protection, protection oculaire et faciale

Réponse : P370 + P378 : en cas d'incendie, utiliser l'eau comme premier choix. Sable, terre, produit chimique sec, mousse ou CO₂ peut être utilisé pour éteindre.

Stockage : Aucun

Disposition : Aucun

2,3 Dangers non classés ailleurs (HNOC) ou ne relevant pas du SGH : Si les particules sont fines ou poussière est produite, il peut exister des risque d'explosion.

2,4 informations supplémentaires de

Principales voies d'entrée :

Contact avec la peau : non
Absorption de la peau : non
Contact oculaire : No
Ingestion : non
Inhalation : No

Urgences : Lors de l'utilisation de la barre de l'attaquant pour produire des étincelles, il faut pour prévenir toute blessure de brûlures à la peau et les yeux. Lorsqu'il est brûlé, vapeurs et fumée peuvent être irritants pour les voies respiratoires.

Effets d'une exposition (aiguë) à court terme :

Par inhalation : Cette préparation est utilisée pour aider à mettre le feu. La fumée résultante de la combustion de toute matière organique peut-être être dangereuse pour les voies respiratoires. L'inhalation prolongée ou répétée peut causer des dommages aux organes de cible (poumons).

Contact avec la peau : Contact cutané avec des produit inflammable va provoquer des brûlures importantes.

Contact avec les yeux : Sparks dans la barre de l'attaquant va provoquer des brûlures extrêmes si autorisés au contact de le œil. Fumée ou des vapeurs dégagées par la combustion produit peuvent causer de l'inconfort oeil transitoire.

Ingestion : Ingestion accidentelle est peu probable en raison de la forme du produit.

Effets d'une exposition à long terme (chronique) :

Pas d'effets chroniques Santé attendus.

Troubles médicaux aggravés par l'exposition : Aucune connue.

3. Composition

3.1 Composition du mélange

Composant	% (p/p)	Classification du SGH
Cérium CAS non 7440-45-1 CE non 231-154-9	50 - 55	Solides inflammables, catégorie 1 Toxicité aiguë, Oral, catégorie 4 Toxicité aiguë par Inhalation, catégorie 4 Toxicité aiguë, par voie cutanée, catégorie 4 Irritation de la peau, catégorie 2 Irritation des yeux, catégorie 2 a
Lanthane No CAS 7439-91-0 EC non 231-099-0	25 - 30	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1
Fer N° CAS 7439-89-6 EC N° 231-096-4	15 - 20	Solides inflammables, catégorie 1 L'échauffement des substances et des mélanges, catégorie 1
Les ingrédients non dangereux ou ceux en dessous des exigences de divulgation	Aucun	Aucune classification SGH

4. Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premiers soins

Conseil général : Matériau solide n'a aucun danger pour la santé. Les dessous de conseils est pour les particules récupérées sur la tige du perceur.

En cas de contact avec les yeux : Yeux immédiatement ras avec de l'eau pendant 10 minutes au minimum. Alors que le rinçage des yeux, paupières cale ouverte occasionnellement à plus nettoient efficacement les yeux. Enlever les lentilles de contact, s'il est sécuritaire de le faire. Si une irritation apparaît et persiste, consulter un médecin immédiatement.

En cas de contact avec la peau : Si une irritation survient ou persiste, consulter un médecin.

Si l'inhalation : En cas d'inhalation de la fumée de l'incendie a commencé, enlevez la victime à l'air frais. Si la respiration est travaillée, donner la respiration artificielle ou l'oxygène, le cas échéant. Consulter un médecin si la respiration reste difficile ou inconfort survient.

Si ingestion : Ce produit n'est pas oralement toxique si ingéré. Pour une personne consciente, cracher les particules immédiatement et rincer la bouche avec de l'eau. Pour une personne inconsciente, retirer les jetons et pièces de doigt. Chercher une attention médicale immédiate. Ne donnez pas n'importe quoi à une personne inconsciente. En cas de vomissement spontané, il faut faire pencher vers l'avant avec la tête entre les genoux pour éviter l'aspiration des vomissures. Rincer la bouche et donner 2 à 4 tasses d'eau, si consciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Effets d'une exposition (aiguë) à court terme :

Par inhalation : Cette préparation est utilisée pour aider à mettre le feu. La fumée résultante de la combustion de toute matière organique peut-être être dangereuse pour les voies respiratoires. L'inhalation prolongée ou répétée peut causer des dommages aux organes de cible (poumons).

Contact avec la peau : Contact cutané avec des produit inflammable va provoquer des brûlures importantes.

Contact avec les yeux : Sparks dans la barre de l'attaquant va provoquer des brûlures extrêmes si autorisés au contact de le œil. Fumée ou des vapeurs dégagées par la combustion produit peuvent causer de l'inconfort oeil transitoire.

Ingestion : Ingestion accidentelle est peu probable en raison de la forme du produit.

Effets d'une exposition à long terme (chronique) :
Pas d'effets chroniques Santé attendus.

Troubles médicaux aggravés par l'exposition : Aucune connue.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitement spécial nécessaire

Dans le cas d'ingestion accidentelle, il est important d'obtenir le traitement immédiatement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 D'extinction

Extinction appropriés : Préparation est inflammable. Quelle utilisation enflammée sec sable, de terre ou de sel. Ne pas utiliser de l'eau, mousse, CO₂ ou halogénés extincteurs sauf aux éteindre l'incendie de matière organique.

5,2 risques particuliers découlant de mélange : Lors de l'allumage, assurer les soins sont veiller à ne pas brûler la peau.

Conseils pour les pompiers : Dans n'importe quelle situation d'incendie, f irefighters doivent porter des vêtements de protection complet y compris appareil respiratoire autonome libre. Pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard y compris manteau ignifuge, casque avec écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et en milieu confiné, Ara.

5.3 Plus d'informations :

La sensibilité à l'Impact : No
Sensibilité aux décharges électrostatiques : No

MATIÈRES dangereuses informations système (IHM) indice des dangers : bloc
SANTÉ : 2
INFLAMMABILITÉ : 3
RÉACTIVITÉ : 2
PROTECTION individuelle : aucun

INDICE de danger dangereux matériaux informations système (IHM) : Poussière et particules fines
SANTÉ : 2
INFLAMMABILITÉ : 3
RÉACTIVITÉ : 2
PROTECTION INDIVIDUELLE : B

6. Mesures de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Tous les intervenants déversement dans un nettoyage de ce produit doivent suivre la bonne hygiène industrielle. Un petit déversement peut être manipulé régulièrement. Porter adapté protection équipement et lunettes de protection pour empêcher la peau et contact avec les yeux. Éteindre toute source d'ignition. Peler dans des contenants approuvés, correctement étiquetés pour élimination. Assurer le produit déversé est sec et loin de l'eau ou acides. Éviter les frottements (friction avec des objets métalliques) pour éviter des étincelles qui peuvent s'enflammer des matériaux inflammables.

Protection respiratoire : Pour éviter l'inhalation de poussières, utiliser le N95 ou similaires respirateurs.

Protection de la peau : Porter un équipement de protection approprié pour éviter tout contact de la peau.

Yeux et visage Protection : Porter des lunettes antiéclaboussures ou protection complète visage.

Chaussures : Aucune recommandation particulière.

Autres : Aucun

6.2 précautions environnementales

L'eau peut réagir avec les particules fines de l'attaquant si il n'est pas enflammé par substitution. Ce produit n'est pas susceptible de causer des dommages à l'environnement autres que l'incendie. S'assurer que le produit déversé n'entre pas dans les égouts ou cours d'eau naturels.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Retirer immédiatement toutes les sources de chaleur/allumage. Nettoyer les déversements immédiatement pour protéger l'environnement du feu. Scoop ou pelle matériel place dans un récipient approprié, bien identifié pour élimination.

Des mesures correctives : Ne pas utiliser les mains sans protection pour recueillir le produit déversé. S'assurer que l'équipement de protection adéquat est utilisé pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Déversements importants : Pas applicable à cette préparation.

Petits déversements : Scoop ou pelle matériel place dans un contenant approprié pour l'élimination, comme ci-dessus.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir l'article 13.

7. Manutention et entreposage

7.1 Précautions pour la manipulation

Méthodes de manutention : Prévenir les frottements inutiles ! Lavez soigneusement et immédiatement après la manipulation de ce produit et avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.

7.2 conditions pour le stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage : *Tenir hors de portée des enfants*. Garder l'attaquant loin de friction causant des matériaux, la chaleur, flamme et source d'ignition. Protéger de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Stocker à l'écart des matières incompatibles telles qu'oxydants.

Dans les zones de stockage en vrac, afficher des panneaux « NO SMOKING ». Avoir des extincteurs appropriés situés dans un endroit accessible près de la zone de stockage. Garder les contenants fermés quand pas en service.

7.3 end use(s) spécifiques

Aucune autre utilisation ne sauf ceux mentionnés à la Section 1.3

8. méthodes de contrôle, Protection des personnels

8.1 contrôle des paramètres

Composants avec des paramètres de contrôle du milieu de travail

Aucun ingrédient n'a une limite d'exposition connus du milieu de travail énumérée.

8,2 contrôle de l'exposition de

Contrôles d'ingénierie : L'attaquant de silex est conçu pour être utilisé en extérieur. Éviter de respirer les vapeurs du produit ou la fumée de la flamme, une fois allumé.

Respiratory Protection: Not applicable for consumers provided package instructions are followed. In circumstances of high concentration of smoke, a NIOSH approved air purifying respirator with N, P or R95 or HE filter and an organic vapour cartridge may be permissible. Approved N95 respirators may be used if dusting occurs.

Skin protection: Appropriate skin protection to prevent contact with sparks.

Eye and Face Protection: Safety glasses to prevent particulate or sparks from entering the eye.

Footwear: No specific recommendation.

Other: None

Control of environmental exposure

None

9. Physical and Chemical Properties

9.1 Information on basic physical and chemical properties

Appearance: Metallic dark grey solid block

Odour: None

Odour Threshold: Not applicable

pH: Not applicable

Melting Point/Freezing Point: > 600°C

Initial Boiling Point: > 1000°C

Flash Point: Not applicable

Evaporation Rate: Not applicable

Flammability: Flammable

Upper Explosion Limit: Not applicable

Lower Explosion Limit: Not applicable

Vapour Pressure: Not applicable

Vapour Density: Not applicable

Relative Density: ~6.7 (water = 1)

Solubility: Insoluble in water

Partition Coefficient: Not applicable

Autoignition Temperature: 500°C (Cerium, Lanthanum solid)

Decomposition Temperature: Not applicable

Viscosity: Not applicable

Explosive Properties: Not applicable

Oxidizing Properties: Not applicable

Percent Volatiles: Not applicable

9.2 Other safety information: None

10. Stability and Reactivity

10.1 Reactivity

The flint striker, as sold, is stable and non-reactive. Fine material such as dust and fine particles may be reactive with water and may ignite while handling.

10.2 Chemical Stability

Stable under recommended storage conditions. Storage should be in a dry, clean area away from incompatible materials, sources of ignition and heat.

10.3 Possibility of hazardous reactions

Fire when ignited by hot enough ignition source or heat.

10.4 Conditions to avoid

Heat, sparks, flames, sources of ignition which may initiate burning. During fire, irritating and possible toxic gases may be generated by combustion. Keep away from incompatible materials.

10.5 Incompatible materials

Strong oxidizing agents.

10.6 Hazardous decomposition products

None known.

11. Toxicological Information

11.1 Information on toxicological effects

Acute toxicity

No GHS classification

Skin corrosion/irritation

No GHS classification

Serious eye damage/eye irritation

No GHS classification

Respiratory or skin sensitization

No GHS classification

Germ Cell Mutagenicity

No GHS classification

Carcinogenicity

No GHS classification

Reproductive toxicity

No GHS classification

Specific Target Organ Toxicity – Single exposure

No GHS classification

Specific Target Organ Toxicity – Repeated exposure

No GHS classification

Aspiration Hazard

No GHS classification

Aquatic Toxicity

No GHS classification

Additional information

Component	LD ₅₀	LC ₅₀
Cerium CAS No 7440-45-1	N/av	N/av
Lanthanum CAS No 7439-91-0	N/av	N/av
Iron CAS No 7439-89-6	30000 mg/kg (oral/rat)	N/av

12. Ecological Information

12.1 Toxicity**Aquatic**, Acute Aquatic Toxicity, Not classifiable**Aquatic**, Chronic Aquatic Toxicity, Not classifiable**12.2 Persistence and degradability**

No data available

12.3 Bioaccumulative potential

No data available

12.4 Mobility in soil

No data available

12.5 Results of PBT and vPvB assessment

Not conducted

12.6 Other adverse effects

No data available

13. Disposal Considerations

13.1 Waste treatment methods**Product:**

Dispose of product according to all applicable local, state (provincial), and federal regulations. Offer to a licensed disposal company, properly contained and labelled.

Contaminated Packaging:

Not applicable.

14. Transport Information

Transport of Dangerous Goods (TDG and CLR): UN 3178, FLAMMABLE SOLID, INORGANIC, N.O.S.(Cerium), Class 4.1, PG II

United States Department of Transport (49CFR): UN 3178, FLAMMABLE SOLID, INORGANIC, N.O.S.(Cerium), Class 4.1, PG II

International Air Transport Association (IATA): UN 3178, FLAMMABLE SOLID, INORGANIC, N.O.S.(Cerium), Class 4.1, PG II

International Maritime Organization (IMO): UN 3178, FLAMMABLE SOLID, INORGANIC, N.O.S.(Cerium), Class 4.1, PG II , EmS No F-A, S-G, Stowage Category B

15.Regulatory Information

CANADIAN FEDERAL REGULATIONS:

CEPA, DOMESTIC SUBSTANCES LIST: Listed

AMERICAN FEDERAL REGULATIONS:

TSCA : (Toxic Substance Control Act) : Énumérées

SARA 302 extrêmement dangereuse substance : *Cerium* : non réglementé
Lanthane : Non réglementé
Fer : Non réglementé

SARA 311/312 chimiques dangereuses : *Cérium* : Risque d'incendie, risque aigu pour la santé (poudre)
Lanthane : Risque de réactivité
Fer : Risque d'incendie

SARA 313 (déclaration au TRI) : *Cérium* : non réglementé
Lanthane : Non réglementé
Fer : Non réglementé

Autres État Règlement :

Massachusetts droit de connaître les composants :

Aucun

Pennsylvania droit de connaître les composants :

Cérium (lingots, dalles et tiges) CAS non 7440-45-1 Rev Date 2007-03-01
Lanthane No CAS 7439-91-0 Rev Date ne figurent pas
Fer, poudre CAS No 7439-89-6 Rev Date 1994-07-31

New Jersey droit de connaître les composants :

Cérium (lingots, dalles et tiges) CAS No 7440-45-1 Rev Date 2007-03-01
Lanthane No CAS 7439-91-0 Rev Date ne figurent pas
Fer, poudre CAS No 7439-89-6 Rev Date 1994-07-31

Californie Prop 65 composants : Ce produit ne contient-elle pas de produits chimiques reconnues par l'État de la Californie pour causer le cancer, malformations congénitales ou tout autres problèmes reproductifs.

AUTRES :

Aucun

16. autres informations

Original Date de préparation : 1er septembre 2016

Préparé par : Département technique, Ltd. de Coghlan

Avertissement : Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été préparé à l'aide des informations fournies par CCINFO, fournisseur d'ingrédients SDS et autres sources pertinentes. Ce produit a été classé en utilisant le poids de la preuve, un jugement d'expert et des tests antérieurs selon les directives de la partie 1.3 de la cinquième édition du système général harmonisé de Classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Les informations contenues dans cette fiche sont offerte pour votre examen et orientation lorsqu'ils sont exposés à ce produit. Expressément, Ltd de Coghlan décline toute garantie expresse ou implicite et n'assume aucune responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des données contenues dans ce document. Les données contenues dans cette fiche ne s'applique pas pour l'utiliser avec n'importe quel autre produit ou à tout autre processus.

Cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être modifiée, ou modifiée de quelque façon sans la connaissance explicite et la permission de Ltd. de Coghlan

Révisions : Changement de Classification de transport, 18 octobre 2016
Changer de tableau dans la Section 3, données sur la toxicité déplacé à l'article 11